

À mettre à l'agenda

Par Simon Laquerre

Chronique parue dans le journal La Frontière du 30 octobre 2009

Au fil des ans, le gouvernement du Québec a confié d'importantes responsabilités aux municipalités en matière d'environnement : l'aménagement du territoire, la gestion de l'eau, la protection des berges, le transport, la gestion des matières résiduelles, l'encadrement du développement industriel, etc. Les municipalités ont donc de multiples occasions d'être actives en environnement. Ce qui manque souvent, par contre, c'est une vision globale et des plans d'action locaux avec des objectifs précis et mesurables.

Certaines villes proactives ont adopté l'Agenda 21. Il s'agit d'une démarche pour le 21^e siècle adoptée par l'ONU au Sommet de la Terre de Rio en 1992 et qui se veut une réflexion stratégique où la population est consultée quant aux moyens de mettre en oeuvre le développement durable sur le territoire. L'Agenda 21 permet de guider les élus et les dirigeants municipaux dans leurs décisions. Au rang des pistes d'action envisagées, on compte notamment la qualité de l'eau, la performance énergétique des bâtiments, la protection et la mise en valeur des milieux naturels, le développement du logement social et la revitalisation des vieux quartiers. La Ville de Sorel-Tracy, qui souscrit à cette démarche, était auparavant réputée pour être une des municipalités les plus polluées du Québec. Au cours des dernières années, avec la participation des citoyens, elle a su adopter plusieurs mesures qui ont amélioré l'état de l'environnement et la qualité de vie.

L'Abitibi-Témiscamingue a été avant-gardiste en 1987 en mettant sur pied le réseau Villes et Villages en santé. Vingt-deux ans plus tard, il est temps de passer à une autre étape. Suite aux élections, souhaitons que les nouveaux conseils municipaux inscriront cette démarche à leur agenda !